

Évaluation périodique de la maîtrise en service social

Faculté des sciences sociales

- Sommaire de l'évaluation
- Plan d'action de la doyenne

Conseil universitaire du 14 avril 2015



SOMMAIRE DE L'ÉVALUATION

Le programme de maîtrise en service social est rattaché à la Faculté des sciences sociales (FSS). L'enseignement est sous la responsabilité de l'École de service social. À l'automne 2014, le programme comptait 134 étudiants (80 % de femmes). La maîtrise comprend 45 crédits et offre 2 cheminements : l'un avec mémoire et l'autre avec projet d'intervention et essai. Tout comme le baccalauréat en service social, le programme de maîtrise donne accès au titre réservé de travailleur social délivré par l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec.

Évaluation par l'Association canadienne pour la formation en travail social

Après avoir analysé le dossier d'autoévaluation soumis par l'École de service social, deux membres de la Commission d'agrément de l'Association canadienne pour la formation en travail social (ACFTS) ont rencontré divers acteurs concernés par le programme lors d'une visite à l'Université Laval les 21, 22 et 23 octobre 2013. En février 2014, l'ACFTS a confirmé le renouvellement de l'agrément du programme de maîtrise en service social pour une période de huit ans, soit du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2021¹. Ce programme avait déjà reçu l'agrément de l'ACFTS en 1993, 2000 et 2007.

Évaluation par le Comité institutionnel d'évaluation des programmes

À l'instar des autres programmes soumis à un agrément, l'Université Laval assume la responsabilité qui lui incombe d'évaluer périodiquement tous les programmes de formation menant à un grade. L'évaluation périodique examine des dimensions du programme qui peuvent différer de celles évaluées dans le cadre du processus d'agrément. La dernière évaluation périodique de la maîtrise en service social remonte à 2003 (CU-2003-132). Il s'agit ici de la troisième évaluation institutionnelle du programme.

Des membres du Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) et du Vice-rectorat aux études et aux activités internationales (VREAL) se sont réunis à deux reprises, en septembre et novembre 2014, dans le but de produire le rapport synthèse d'évaluation. Afin de porter un jugement sur la pertinence et la qualité du programme, le CIEP a analysé tous les documents en sa possession : le dossier d'autoévaluation (incluant les synthèses des tables rondes réalisées par la direction de programme dans le cadre de l'agrément auprès d'étudiants et d'enseignants), le rapport du comité visiteur ainsi que les résultats des consultations² réalisées par le VREAL auprès d'étudiants et de diplômés. Il est à noter que la participation d'experts externes n'a pas été requise puisque des spécialistes du domaine ont déjà porté un jugement sur la pertinence et la qualité du programme.

Principales forces du programme

Sur la base de l'analyse de la documentation disponible, le CIEP a identifié les forces suivantes :

- La renommée des professeurs et la diversité de leurs expertises;
- La disponibilité des enseignants;
- L'implication des enseignants au sein des associations professionnelles et dans les milieux de pratique aux fins d'enseignement et de recherche;
- La compétence, la diligence et l'efficacité du personnel associé à la formation pratique;
- L'utilisation de méthodes pédagogiques qui optimisent les apprentissages;
- Les cours (pertinence, variété, mise à jour des contenus);
- La scolarité préparatoire pour les personnes ne détenant pas de baccalauréat en service social;

1. Dans son prochain rapport d'autoévaluation, l'École devra prendre en considération des recommandations émises qui se trouvent en annexe de ce présent rapport.
 2. Sondages en ligne réalisés en décembre 2013 et janvier 2014 auprès de 60 étudiants (sur une possibilité de 131; taux de réponse de 46 %) et de 19 diplômés récents (sur une possibilité de 55; taux de réponse de 35 %).

- La taille des groupes qui favorise les apprentissages;
- Les ressources matérielles, informatiques et documentaires;
- Le renouvellement de l'agrément du programme pour une période de huit ans.

Points à améliorer ayant fait l'objet d'une recommandation

Sur la base de l'analyse de la documentation disponible, le CIEP a identifié des points à améliorer, qui concernent les éléments suivants :

- L'accès à un cours de méthodes quantitatives de deuxième cycle;
- Les modalités d'attribution des sommes prévues au plan de soutien à la réussite.

Point à améliorer ayant fait l'objet d'une recommandation pour la scolarité préparatoire

- Le système de notation du stage de la scolarité préparatoire.

Ces éléments paraissent suffisamment importants pour justifier les recommandations suivantes, qui sont présentées selon l'ordre d'apparition dans le texte :

- R1 Que l'on s'assure que les besoins de formation en méthodes quantitatives puissent être comblés adéquatement.
- R2 Que l'on revoie le système de notation du stage de la scolarité préparatoire afin qu'il soit conforme au *Règlement des études*.
- R3 Que l'on revoie les modalités d'attribution des sommes prévues au plan de soutien à la réussite afin de ne pas pénaliser les étudiants dont l'étape de collecte de données est retardée par le processus d'approbation éthique.

Suggestions

Le CIEP suggère également d'améliorer ou d'examiner ces points :

- L'information sur les perspectives d'emploi dans le domaine;
- Les modes d'enseignement (ex. : présentiel, à distance, hybride) à privilégier;
- La pertinence de rendre obligatoire le cours *Politiques, programmes et organisations des services sociaux* pour les étudiants qui ne sont pas familiers avec le système québécois de santé et de services sociaux;
- La possibilité d'offrir un cours sur les pratiques en « planning social »;
- L'accompagnement des étudiants (ex. : mentorat).

PLAN D'ACTION DE LA DOYENNE

Évaluation périodique

Programme de maîtrise en service social

Plan d'action de la doyenne

31 mars 2015



**UNIVERSITÉ
LAVAL**

**Faculté des sciences sociales
École de service social**

Résumé de l'évaluation de programme

Le programme soumis à l'évaluation périodique est le programme de maîtrise en service social. Ce programme est rattaché à la Faculté des sciences sociales, et l'enseignement est sous la responsabilité de l'École de service social. À l'automne 2014, le programme comptait 134 étudiants¹ (80 % de femmes). La maîtrise comprend 45 crédits et offre 2 cheminements : l'un avec mémoire et l'autre avec projet d'intervention et essai². Tout comme le baccalauréat en service social, le programme de maîtrise donne accès au titre réservé de travailleur social délivré par l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec.

Évaluation par la Commission d'agrément de l'Association canadienne pour la formation en travail social

Après avoir analysé le dossier d'autoévaluation soumis par l'École de service social, deux membres de la Commission d'agrément de l'Association canadienne pour la formation en travail social (ACFTS) ont rencontré divers acteurs concernés par le programme lors d'une visite à l'Université Laval les 21, 22 et 23 octobre 2013. En février 2014, l'ACFTS a confirmé le renouvellement de l'agrément du programme de maîtrise en service social pour une période de huit ans, soit du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2021. Ce programme avait déjà reçu l'agrément de l'ACFTS en 1993, 2000 et 2007.

Évaluation par le Comité institutionnel d'évaluation des programmes

À l'instar des autres programmes soumis à un agrément, l'Université Laval assume la responsabilité qui lui incombe d'évaluer périodiquement tous les programmes de formation menant à un grade. L'évaluation périodique examine des dimensions du programme qui peuvent différer de celles évaluées dans le cadre du processus d'agrément. La dernière évaluation périodique de la maîtrise en service social remonte à 2003 (CU-2003-132). Il s'agit ici de la troisième évaluation institutionnelle du programme.

Des membres du Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) et du Vice-rectorat aux études et aux activités internationales (VREAI) se sont réunis à deux reprises, en septembre et novembre 2014, dans le but de produire le rapport synthèse d'évaluation. Afin de porter un jugement sur la pertinence et la qualité du programme, le CIEP a analysé tous les documents en sa possession : le dossier d'autoévaluation (incluant les synthèses des tables rondes réalisées par la direction de programme dans le cadre de l'agrément auprès d'étudiants et d'enseignants), le rapport du comité visiteur ainsi que les résultats des consultations³ réalisées par le VREAI auprès d'étudiants et de diplômés. Il est à noter que la participation d'experts externes n'a pas été requise puisque des spécialistes du domaine ont déjà porté un jugement sur la pertinence et la qualité du programme.

Principales forces du programme

Sur la base de l'analyse de la documentation disponible, le CIEP a identifié les forces suivantes :

- La renommée des professeurs et la diversité de leurs expertises;
- La disponibilité des enseignants;
- L'implication des enseignants au sein des associations professionnelles et dans les milieux de pratique aux fins d'enseignement et de recherche;
- L'utilisation de méthodes pédagogiques qui optimisent les apprentissages;

¹ Ce document utilise le générique masculin dans le seul but d'alléger le texte.

² La personne titulaire d'un baccalauréat en service social qui a accumulé au moins dix années de pratique d'intervention à temps plein dans le domaine peut être admise au programme de maîtrise avec essai seulement.

³ Sondages en ligne réalisés en décembre 2013 et janvier 2014 auprès de 60 étudiants (sur une possibilité de 131; taux de réponse de 46 %) et de 19 diplômés récents (sur une possibilité de 55; taux de réponse de 35 %).

- La compétence, la diligence et l'efficacité du personnel associé à la formation pratique;
- Les cours (pertinence, variété, mise à jour des contenus);
- La scolarité préparatoire pour les personnes ne détenant pas de baccalauréat en service social;
- La taille des groupes qui favorise les apprentissages;
- Les ressources matérielles, informatiques et documentaires;
- Le renouvellement de l'agrément du programme pour une période de huit ans.

Points à améliorer ayant fait l'objet d'une recommandation

Sur la base de l'analyse de la documentation disponible, le CIEP a identifié des points à améliorer, qui concernent les éléments suivants :

- L'accès à un cours de méthodes quantitatives de deuxième cycle;
- Les modalités d'attribution des sommes prévues au plan de soutien à la réussite.

Point à améliorer ayant fait l'objet d'une recommandation pour la scolarité préparatoire

- Le système de notation du stage de la scolarité préparatoire.

Ces éléments paraissent suffisamment importants pour justifier les recommandations suivantes, qui sont présentées selon l'ordre d'apparition dans le texte :

- R1 Que l'on s'assure que les besoins de formation en méthodes quantitatives puissent être comblés adéquatement.
- R2 Que l'on revoie le système de notation du stage de la scolarité préparatoire afin qu'il soit conforme au *Règlement des études*.
- R3 Que l'on revoie les modalités d'attribution des sommes prévues au plan de soutien à la réussite afin de ne pas pénaliser les étudiants dont l'étape de collecte des données est retardée par le processus d'approbation éthique.

Suggestions

Le CIEP suggère également d'améliorer ou d'examiner ces points :

- L'information sur les perspectives d'emploi dans le domaine;
- Les modes d'enseignement (ex. : présentiel, à distance, hybride) à privilégier;
- La pertinence de rendre obligatoire le cours *Politiques, programmes et organisations des services sociaux* pour les étudiants qui ne sont pas familiers avec le système québécois de santé et de services sociaux;
- La possibilité d'offrir un cours sur les pratiques en « planning social »;
- L'accompagnement des étudiants (ex. mentorat).

Le rapport du Comité institutionnel d'évaluation des programmes contient trois recommandations précises. Notre plan d'action propose des mesures concrètes visant à améliorer notre programme de maîtrise en service social en fonction de ces recommandations. Les suggestions supplémentaires du Comité sont aussi prises en considération dans la mesure du possible. Un calendrier des démarches figure à la fin de ce document.

Recommandations, actions proposées et actions posées au regard de celles-ci

Ce plan d'action rappelle les trois recommandations contenues dans le rapport du Comité institutionnel d'évaluation des programmes déposé en janvier 2015, et présente les commentaires et actions proposées au regard de chacune des recommandations ainsi que les actions qui ont été posées à ce jour (février 2015).

Recommandation 1

Que l'on s'assure que les besoins de formation en méthodes quantitatives puissent être comblés adéquatement.

Commentaires

Les conditions d'admission pour les deux programmes de maîtrise (avec ou sans mémoire) stipulent que :

« Le candidat doit avoir obtenu une moyenne de cheminement ou de diplomation, le cas échéant égale ou supérieure à 3 sur 4,33 pour l'ensemble de ses études et avoir suivi un cours de premier cycle en analyse des données quantitatives (ex. : GPL-1008 Méthodes statistiques pour sciences sociales ou POL-2000 Méthodes quantitatives). Le candidat qui ne satisfait pas à cette condition peut être admissible à la maîtrise. Il devra toutefois suivre un cours de méthodes quantitatives de premier cycle dès la première session d'inscription, en plus des autres cours exigés par la maîtrise. »

Au moment de cette évaluation, tous les étudiants de la maîtrise en service social ont donc suivi au moins un cours de méthodes quantitatives de premier cycle (ex. : GPL-1008 ou POL-2000) avant d'entreprendre le programme de maîtrise.

Cependant, mentionnons qu'en 2007, le Bureau d'agrément faisait déjà la recommandation suivante pour la maîtrise en service social de l'Université Laval :

« Que l'École de service social offre un cours de statistiques qui réponde aux besoins des étudiant/es de maîtrise en service social, tant ceux du cheminement Mémoire que ceux du cheminement Projet d'intervention avec essai. »

À l'heure actuelle, l'École n'offre pas son propre cours de méthodes quantitatives pour la maîtrise en service social, mais les étudiants de ce programme peuvent suivre le cours *MEV-7011 Analyse de données 1*, offert par le Département des fondements et pratiques en éducation de la Faculté des sciences de l'éducation.

Le programme de maîtrise avec mémoire contient la règle suivante :

Règle 1 - 3 crédits parmi :

SVS-7004	Méthodes de recherche qualitative	3
MEV-7011	Analyse de données I	3

Le cours *MEV-7011* est généralement accessible aux étudiants de la maîtrise en service social, mais les places étant limitées, il est arrivé à l'occasion qu'il ne soit pas possible pour un étudiant de s'inscrire. Cette situation n'empêche pas la poursuite des études, car il n'y a pas d'obligation de suivre un cours de méthodes quantitatives; l'obligation est pour un cours de méthodes seulement (qualitatives ou quantitatives).

Dans le cas du programme avec essai et projet d'intervention, ces deux cours se retrouvent dans la règle 3 qui stipule que trois cours doivent être suivis parmi une liste de 19 cours.

Actions visant à satisfaire les besoins de formation en méthodes quantitatives

➤ Actions proposées

- 1.1 Un projet de programme de maîtrise en criminologie, soumis par l'École de service social est présentement à l'étude par les instances universitaires. Il pourrait potentiellement débiter en 2016-2017. Ce programme devrait incorporer un cours de méthodes quantitatives obligatoire pour les étudiants de cette maîtrise (CRI-6101 Analyse quantitative avancée). Comme la maîtrise en service social est offerte par la même École, il est déjà prévu que les étudiants de la maîtrise en service social aient accès à ce nouveau cours de méthodes quantitatives. Pour la maîtrise avec mémoire, à compter de 2016-2017, le choix pour la règle 1 s'effectuerait entre SVS-7004 et CRI-6101. Pour la maîtrise avec intervention, le cours CRI-6101 s'ajouterait à la liste de la règle 3.

- 1.2 Dans l'attente de l'entrée en vigueur du programme de maîtrise en criminologie, le cours SVS-6001 Sujets spéciaux en analyse quantitative, sera enseigné. Les étudiants de la maîtrise en service social auront donc accès, dès l'hiver 2016, à un cours de 2^e cycle de méthodes quantitatives offert par l'École de service social.

Recommandation 2

Que l'on revoie le système de notation du stage de la scolarité préparatoire afin qu'il soit conforme au Règlement des études.

Commentaires

Cette recommandation du Comité institutionnel d'évaluation des programmes réfère à l'article 289 du Règlement des études qui stipule que « L'évaluation sommative doit être juste, transparente, adéquate; elle doit refléter la performance de l'étudiant par rapport à l'atteinte des objectifs de formation et non pas sa position dans le groupe. ».

Lors de la table ronde avec les étudiants inscrits en scolarité préparatoire, il a été mentionné que cette pratique ne semblait pas toujours être respectée par les superviseurs de stages. Si tel était le cas, le fait que le stage de scolarité préparatoire, SVS-1950, compte pour 12 crédits, viendrait aggraver la situation étant donné le poids important de cette activité dans le calcul de la moyenne cumulative.

Afin de corriger cette situation ou cette impression, nous proposons les actions suivantes qui visent à modifier le système de notation tout en accompagnant les superviseurs dans cette démarche.

Actions concernant le système de notation du stage de la scolarité préparatoire

➤ Consolidation des activités d'encadrement et de notation

2.1 En conformité avec les outils mentionnés au point précédent, le système de notation sera modifié pour une notation P/N, soit succès ou échec. Le comité de programme de maîtrise prévoit adopter ce système de notation en 2015-2016 afin qu'il soit mis en application dès 2016-2017. Étant donné que chaque étudiant est supervisé par une personne différente, ce système de notation nous semble plus adéquat.

2.2 Au cours de l'année 2015-2016, le comité de programme de deuxième cycle et la direction de la formation pratique travailleront ensemble à la révision du processus d'évaluation et au développement d'outils pour le stage de la scolarité préparatoire. Ces outils seront conçus de façon à procéder à une évaluation qualitative du stage et ils incluront entre autres un contrat pédagogique, un tableau de bord du suivi des apprentissages et un tableau de la progression attendue du stagiaire dans les situations d'intervention et professionnelles. Des moments d'évaluation formative et sommative seront aussi déterminés. Ces outils seront développés à l'automne 2015 et feront l'objet d'un prétest à l'hiver 2016 auprès d'un certain nombre de superviseurs. À la suite de ce prétest, des changements pourront être apportés aux outils et à compter de l'hiver 2017, ils seront utilisés dans l'ensemble des stages de la scolarité préparatoire.

➤ Formation des superviseurs

2.3 Avant l'implantation du nouveau processus d'évaluation qualitative du stage à l'hiver 2017, une formation sera offerte à l'ensemble des superviseurs afin qu'ils se familiarisent avec ces outils et avec le nouveau mode d'évaluation. L'objectif de cette formation sera de s'assurer que l'évaluation sommative porte sur des critères communs afin qu'elle soit juste et transparente.

Recommandation 3

Que l'on revoie les modalités d'attribution des sommes prévues au plan de soutien à la réussite afin de ne pas pénaliser les étudiants dont l'étape de collecte des données est retardée par le processus d'approbation éthique.

Commentaires

Cette recommandation est directement en lien avec des commentaires provenant des étudiants et des professeurs à l'effet que certaines étapes du plan de réussite ne sont pas satisfaites pour des raisons qui sont hors du contrôle des étudiants. Notamment, le rapport d'autoévaluation mentionne que le processus d'approbation d'éthique peut prendre de trois à quatre mois dans certains établissements du réseau de la santé et des services sociaux. Ces longs délais font en sorte que certains étudiants n'ont plus droit aux montants prévus au Programme de bourses de réussite de la Faculté des études supérieures et postdoctorales pour la maîtrise en service social.

Le tableau suivant indique les étapes actuelles du plan de réussite :

Activité du programme	Jalon sur mesure	Dépôt initial Possibilité de recevoir une bourse de 700\$ <u>ou</u> une bourse de 350 \$	
BOURSE : 420 \$	BOURSE : 280 \$	BOURSE : 700 \$	BOURSE : 350 \$
SESSION 4 Dépôt du projet de mémoire	SESSION 5 Fin de la collecte de données	SESSION 6 Dépôt initial du mémoire	SESSION 7 Dépôt initial du mémoire

L'étape de la fin de la collecte des données, pour laquelle un montant de 280 \$ est accordé si celle-ci est effectuée avant la fin de la 5^e session (jalon sur mesure), est celle qui semble poser problème dans certains cas; lorsque des projets sont évalués par un Comité d'éthique à la recherche (CER) du réseau de la santé et des services sociaux et dans le cas des projets multicentriques. Afin de corriger cette situation, nous proposons les actions suivantes.

Actions concernant les modalités d'attribution des sommes prévues au plan de soutien à la réussite

➤ Situation concernant le cadre de référence pour les projets multicentriques

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a diffusé en novembre 2014 son nouveau cadre de référence, qui est entré en vigueur le 1^{er} février 2015. Ce cadre vise à reconnaître l'examen éthique réalisé par un CER du réseau de la santé et des services sociaux, que ce CER se trouve ou non dans un établissement où la recherche aura lieu. Tout projet multicentrique fera donc l'objet d'un seul examen éthique qui sera reconnu d'emblée par tous les établissements participants. Ces derniers demeurent toutefois responsables de l'examen de convenance institutionnelle du projet. Pour l'ensemble du processus, des délais sont prévus. Ainsi, on peut penser que ce nouveau cadre de référence pourra permettre d'accélérer l'obtention de l'approbation éthique.

➤ **Actions visant la diffusion de l'information**

3.1 En lien avec le nouveau cadre de référence du MSSS, le comité de programme a déjà entrepris des démarches avec le Vice-rectorat à la recherche et à la création et des CER des établissements affiliés à l'Université Laval afin d'organiser une rencontre d'information, prévue à l'hiver 2015, pour les étudiants actuellement inscrits au programme. Le but de cette rencontre étant de sensibiliser les étudiants aux délais à prévoir pour l'obtention des approbations des comités d'éthique. Pour les étudiants des cohortes futures, le comité de programme s'assurera que l'information est bien transmise. La révision du Guide des études sera entre autres un moyen de les informer.

3.2 Le comité de programme a aussi communiqué avec le CERUL pour connaître les implications du nouveau cadre de référence pour les étudiants une fois l'approbation éthique obtenue d'un CER d'un établissement affilié. Considérant la mise en vigueur récente de ce nouveau cadre de référence, le CERUL entend se pencher sur cette question prochainement. Le comité de programme s'assurera donc que les étudiants soient bien informés de ces implications.

➤ **Modification du calendrier des étapes**

3.3 Le comité de programme se penchera lors de sa réunion du 8 mai 2015 sur l'opportunité de revoir le jalon associé à la collecte de données dans le programme de soutien à la réussite. Actuellement, pour l'étape de la fin de la collecte des données, l'agente de gestion des études approuve la réussite du jalon sur la base d'un courriel de la direction de recherche. Une possibilité serait de maintenir cette façon de faire, mais de retarder à la 6^e session le jalon de la fin de la collecte de données, de façon indépendante du dépôt initial. Cette modification ne retarderait pas le cheminement des étudiants, mais permettrait à plusieurs d'entre eux de recevoir le montant du programme de bourses de réussite associé à ce jalon.

Suggestions supplémentaires du CIEP

- *L'information sur les perspectives d'emploi dans le domaine;*
- *Les modes d'enseignement (ex. : présentiel, à distance, hybride) à privilégier;*
- *La pertinence de rendre obligatoire le cours Politiques, programmes et organisations des services sociaux pour les étudiants qui ne sont pas familiers avec le système québécois de santé et de services sociaux;*
- *La possibilité d'offrir un cours sur les pratiques en « planning social »;*
- *L'accompagnement des étudiants (ex. mentorat).*

Information sur les emplois

- Le site Internet de l'École donne de l'information sur les emplois et les employeurs potentiels. La Faculté des sciences sociales revoit présentement les sites Internet de la direction et des unités. Le site de l'École de service social, incluant la section sur les études, sera bonifié lors de cette opération. Le tout devrait être complété d'ici la fin de l'année académique 2015-2016.
- En 2015-2016, le comité de programme prévoit travailler avec le service des communications de la FSS pour développer un feuillet de promotion pour le programme de maîtrise, dans lequel se retrouvera de l'information sur les perspectives d'emploi.

Les modes d'enseignement

- Quelques étudiants (surtout en scolarité préparatoire) ont fait le commentaire que le nombre de cours en soirée ou à distance n'est pas suffisant. Rappelons que ces étudiants viennent, pour la plupart, d'autres programmes de baccalauréat. Très peu de cours à distance sont offerts pour la scolarité préparatoire en raison du besoin de transmettre rapidement à ces étudiants la culture et le savoir-faire associés au travail social. En effet, ces étudiants auront à effectuer un stage dès leur scolarité préparatoire. Le présentiel peut être plus efficace pour développer certaines des habiletés requises en situation d'intervention.

Ajout de cours au programme

- Étant donné les compressions budgétaires actuelles, il est difficile de prévoir ajouter de nouveaux cours au programme de maîtrise en service social à moins d'avoir des ressources disponibles pour les offrir de façon régulière. De plus, dans ses recommandations en 2014, l'ACFTS n'a pas semblé trouver nécessaire l'ajout de cours supplémentaires.
- Le projet de maîtrise en criminologie permettrait d'ajouter, dès 2016-2017, quelques cours à option au programme de maîtrise en service social dans des domaines particuliers d'intérêt pour les deux programmes (ex. : troubles mentaux, justice alternative, réinsertion sociale). Ceci permettrait de satisfaire à ce désir exprimé par les étudiants lors des consultations qui indique qu'ils aimeraient que plus de cours à option soient à leur disposition.

Accompagnement des étudiants

- La mise à jour du Guide des études, prévue pour l'automne 2015, devrait permettre de mieux orienter les étudiants dans leur choix de cours et dans leur cheminement au sein du programme.
- Depuis plusieurs années, une activité d'accueil des nouveaux étudiants est organisée en collaboration avec l'association étudiante. Tout au long de l'année, le comité de programme veille aussi à organiser des activités en collaboration avec l'association étudiante, par exemple dans les activités de recrutement auprès des étudiants de premier cycle en service social. Ces activités contribuent à créer et à renforcer les liens entre les étudiants à différentes étapes de leur cheminement, ainsi qu'entre les étudiants et les professeurs. Notre intention est de poursuivre ces activités et de les bonifier au besoin.

Conclusion

Les recommandations issues de l'évaluation du programme de maîtrise en service social sont très pertinentes et, en plus des recommandations émises par l'ACFTS dans son agrément, elles permettront d'améliorer ce programme d'études. La stabilité de l'effectif étudiant et le très haut taux de satisfaction des étudiants inscrits et des diplômés du programme de maîtrise en service social suggèrent que l'École de service social de l'Université Laval est toujours à l'affût des améliorations qui pourraient rendre son offre de formation à la fois encore plus attrayante et plus utile pour la société. C'est dans cet esprit que s'inscrit ce plan d'action de la doyenne de la Faculté des sciences sociales.

Échéancier et responsabilités de la mise en œuvre du plan d'action

Parmi les actions proposées dans ce plan d'action, certaines ont déjà été mises en application alors que d'autres sont à venir.

Le tableau suivant résume nos principales actions, un échéancier et les principaux acteurs impliqués.

	Actions	Échéance	Responsables
R1	Action 1.1 Accès à un cours de méthodes quantitatives offert à la maîtrise en criminologie (conditionnel à l'approbation du programme)	Automne 2016	<ul style="list-style-type: none"> Comité de programme CU et MELS (criminologie)
	Action 1.2 Accès à SVS-6001 Sujets spéciaux	Hiver 2016	<ul style="list-style-type: none"> Comité de programme et direction de l'École
R2	Action 2.1 Révision des évaluations des stages	Année 2015-16	<ul style="list-style-type: none"> Directions de programme et de la formation pratique
	Action 2.2 Changement du système de notation pour N/P	Hiver 2017	<ul style="list-style-type: none"> Comité de programme FESP
	Action 2.3 Formation des superviseurs	Automne 2016	<ul style="list-style-type: none"> Directions de programme et de la formation pratique
R3	Action 3.1 Diffusion de l'information concernant le nouveau cadre de référence pour l'approbation des comités d'éthique	En cours, fin prévue à l'automne 2015	<ul style="list-style-type: none"> Direction de programme
	Action 3.2 Coordination avec le CERUL	En cours, fin prévue à l'automne 2015	<ul style="list-style-type: none"> Direction de programme
	Action 3.3 Changement du jalon de collecte des données	Automne 2015	<ul style="list-style-type: none"> Comité de programme
Autres actions liées aux suggestions			
	Information sur les emplois	Hiver 2016	<ul style="list-style-type: none"> Comité de programme Faculté des sciences sociales
	Ajout de cours à option (ceux de la maîtrise en criminologie)	Automne 2016	<ul style="list-style-type: none"> Comité de programme
	Accompagnement des étudiants : Révision du Guide des études	Automne 2015	<ul style="list-style-type: none"> Comité de programme